[1] [...] Equidem primam omnium illam cogitationem hominum, quam maxime primam occursuram mihi prouideo, deprecor, ne quasi nouam istam rem introduci exhorrescatis, sed illa potius cogitetis, quam multa in hac ciuitate nouata sint, et quidem statim ab origine urbis nostrae in quot formas statusque res p(ublica) nostra diducta sit.

Quondam reges hanc tenuere urbem, nec tamen domesticis successoribus eam tradere contigit. Superuenere alieni et quidam externi, ut Numa Romulo successerit ex Sabinis ueniens, uicinus quidem sed tunc externus; ut Anco Marcio Priscus Tarquinius. [Is] propter temeratum sangiunem, quod patre Demaratho C[o]|rinthio natus erat et Tarquiniensi matre generosa sed inopi, ut quae tali marito necesse habuerit succumbere, cum domi repelleretur a gerendis honoribus, postquam Romam migrauit, regnum adeptus est. Huic quoque et filio nepotiue eius, nam et hoc inter auctores discrepat, insertus Seruius Tullius, si nostros seguimur, captiua natur Ocresia, si Tuscos, Caeli quondam Viuennae sodalis fidelissimus omnisque eius casus comes, postquam uaria fortuna exactus cum omnibus reliquis Caeliani exercitus Etruria excessit, montem Caelium occupauit et a duce suo Caelio ita appellita[uit], mutatoque nomine, nam Tusce Mastarna ei nomen erat, ita appellatus est, ut dixi, et regnum summa cum rei p(ublicae) utilitate optinuit. Deinde postquam Tarquini Superbi mores inuisi ciuitati nostrae esse coeperunt, qua ipsius qua filiorum ei[us], nempe pertaesum est mentes regni et ad consules, annuos magistratus, administratio rei p(ublicae) translata est.

Quid nunc commemorem dictaturae hoc ipso consulari imperium ualentius repertum apud maiores nostros, quo in a[s]perioribus bellis aut in ciuili motu difficiliore uterentur? aut in auxilium plebis creatos tribunos plebei? quid a consulibus ad decemuiros translatum imperium, solutoque postea decemuirali regno ad consules rursus reditum? quid in [pl]u|ris distributum consulare imperium tribunosque mil[itu]m consulari imperio appellatos, qui seni et saepe octoni crearentur? quid communicatos postremo cum plebe honores, non imperi solum sed sacerdotiorum quoque? lam si narrem bella, a quibus coeperint maiores nostri, et quo processerimus, uereor ne nimio insolentior esse uidear et quaesisse iactationem gloriae prolati imperi ultra oceanum. Sed illoc potius reuertar. Civitat[em...

[1] [...] Et j'ai bien l'intention de rejeter cette première opinion de vous tous qui, je le prevois, sera votre premiere objection. Alors, ne soyez pas horrifiés par cette proposition comme si c'était l'introduction d'une nouveauté, mais considérez plutôt le grand nombre d'innovations de notre Etat, et même dès le début de notre Ville, et par combien de formes institutionnelles est passée notre République.

Autrefois des rois ont tenu cette ville, et pourtant il ne leur a pas été donné de la passer comme héritage aux successeurs de leur famille. Sont survenus des gens d'autres familles et même d'autres peuples, de sorte qu'à Romulus a succédé Numa, qui venait des Sabins, un voisin, certes, mais à cette époque un étranger, qu'à Ancus Marcius a succédé Tarquinius Priscus. Celui-ci, au moment où à cause de son sang impur (il est né, en fait, de père Corinthien, Demarathus, et de mère tarquinienne, noble, mais pauvre, raison pour laquelle elle a été forcée de se soumettre à un tel mari) il a été exclu de toute fonction publique dans sa patrie, après avoir émigré à Rome, a obtenu le royaume. Même entre lui et son fils, ou son petit-fils (car sur ceci aussi les historiens sont en désaccord), est inséré Servius Tullius, né, si nous accordons foi à nos sources, de l'esclave Ocresia. Ou qui a été, selon les sources étrusques, dans un premier temps l'ami fidèle de Caelius Vibenna et compagnon de toutes ses aventures, et ensuite, poussé par des événements divers, a abandonné avec tous les restes de l'armée caelienne la plaisante Etrurie et occupé la colline Caelius la nommant d'après le nom de commandant. Ainsi il a changé son nom, qui était en langue étrusque Mastarna, s'appelant comme je l'ai nommé, et a tenu le royaume pour le plus grand bénéfice de l'Etat. Puis, lorsque le comportement de Tarquinius Superbus est devenu insupportable pour nos citoyens, tant le sien que celui de ses enfants, l'esprit des Romains était vraiment fatigué de la monarchie et l'administration de l'État a été transférée aux consuls, magistrats annuels.

Pourquoi rappeler aujourd'hui la puissance de la dictature, plus forte que le pouvoir consulaire, créé par nos ancêtres pourque nous puissons nous en servir dans les guerres les plus dangereuses ou au moment le plus difficile des crises? Pourquoi parler des tribuns de la plèbe instaurés pour venir au secours du peuple? Je devrais peut-être mentionner le transfert du pouvoir des consuls aux decemviri, et son retour ensuite aux consuls après la fin de la tyrannie des decemviri? Raconter en outre la division du pouvoir consulaire parmi les magistrats, la création des tribuns militaires avec des pouvoirs consulaires, qui ont été élus en nombre de six et même de huit à la fois? Et devrais-je vous rappeler, encore une fois, comment enfin toutes les charges, non seulement politiques, mais aussi religieuses, sont devenues accessibles aussi à la plèbe? Et maintenant, si je raconte les guerres, celles qui ont été commencées par nos ancêtres et dans lesquelles nous avons avancé, j'aurais peur de donner l'impression d'être beaucoup trop arrogant, de vanter la gloire d'un empire étendu

[2] ... po]test. Sane nouo m[ore] et diuus Aug[ustus au]onc[ulus m]eus et patruus Ti. Caesar omnem florem ubique coloniarum ac municipiorum, bonorum scilicet uirorum et locupletium, in hac curia esse uoluit. 'Quid ergo? non Italicus senator prouinciali potior est?'

lam uobis, cum hanc partem censurae meae adprobare coepero, quid de ea re sentiam, rebus ostendam. Sed ne prouinciales quidem, si modo ornare curiam poterint, reiciendos puto.

Ornatissima ecce colonia ualentissimaque Viennensium, quam longo iam tempore senatores huic curiae confert! Ex qua colonia inter paucos equestris ordinis ornamentum L. Vestinum familiarissime diligo et hodieque in rebus meis detineo, cuius liberi fruantur quaeso primo sacerdotiorum gradu, postmodo cum annis promoturi dignitatis suae incrementa; ut dirum nomen latronis taceam, et odi illud palaestricum prodigium, quod ante in domum consulatum intulit, quam colonia sua solidum ciuitatis Romanae beneficium consecuta est. Idem de fratre eius possum dicere, miserabili quidem indignissimoque casu, ut uobis utilis senator esse non possit.

'Tempus est iam, Ti. Caesar Germanice, detegere te patribus conscriptis, quo tendat oratio tua; iam enim ad extremos fines Galliae Nar|bonensis uenisti'.

Tot ecce insignes iuuenes, quot intueor, non magis sunt paenitendi senatores, quam paenitet Persicum, nobilissimum uirum, amicum meum, inter imagines maiorum suorum Allobrogici nomen legere. Quod si haec ita esse consentitis, quid ultra desideraltis, quam ut uobis digito demonstrem, solum ipsum ultra fines prouinciae Narbonensis iam uobis senatores mittere. quando ex Luquduno habere nos nostri ordinis uiros non paenitet. Timide guidem, p(atres) c(onscripti), egressus adsuetos familiaresque uobis prouinciarum terminos sum, sed destricte iam Comatae Galliae causa agenda est, in qua si quis hoc intuetur, quod bello per decem annos exercuerunt diuom lulium, idem opponat centum annorum immobilem fidem obsequiumque multis trepidis rebus nostris plus quam expertum. Illi patri meo Druso Germaniam subigenti tutam quiete sua securamque a tergo pacem praestiterunt, et quidem cum ab census nouo tum opere et inadsueto Gallis ad bellum auocatus esset: quod opus quam arduum sit nobis, nunc cum maxime quamuis nihil ultra, quam ut publice notae sint facultates nostrae, exquiratur, nimis magno experimento cognoscimus.

au-delà de l'Océan. Mais je reviens plutôt au centre de notre discussion. La citoyenneté ...»

[2] ...«Certes, ce fut une initiative hardie que prirent mon grand-oncle maternel, le divin Auguste, et mon oncle Tibère César, lorsqu'ils voulurent que toute la fleur des *coloniae* et des *municipia*, de n'importe quelle région, s'agissant bien entendu de personnalités honorables et riches, puisse entrer dans cette curie.»

[interruption] 'Eh quoi? Un sénateur italien ne doit donc pas être préféré à un provincial?'

«J'aurai bientôt, quand j'en viendrai à vous faire approuver cette partie de ma censure, à vous exprimer sur ce point mon avis. Mais je ne crois pas qu'il faille repousser les provinciaux, pourvu qu'ils puissent faire honneur à la curie. Voyez cette très distinguée et très puissante colonie des Viennois, qui depuis longtemps déjà fournit des sénateurs à cette curie! C'est de cette colonie que sort Lucius Vestinus, qui honore plus que beaucoup l'ordre équestre, que j'aime d'une très proche affection et que je retiens actuellement dans mes services. Puissent, je vous prie, ses enfants accéder au premier degré des sacerdoces, afin de parvenir plus tard, avec les années, à l'élévation de leur dignité...»

[interruption] 'Il est temps maintenant, Tibère César Germanicus, de révéler aux Pères conscrits le but de ton discours, car tu es déjà parvenu aux limites extrêmes de la Gaule narbonnaise.'

«Voyez tous ces brillants jeunes gens, qui sont devant mes yeux! Il n'y a pas plus de raison de regretter de les voir sénateurs, que de regretter de voir Persicus, de très grande noblesse et mon ami, lire parmi les portraits de ses ancêtres le nom d'Allobrogique. Et si vous approuvez qu'il en soit ainsi, que désirez-vous d'autre, sinon que je vous montre du doigt que le sol même qui se trouve au-delà de la Narbonnaise vous envoie déjà des sénateurs, puisque nous avons dès maintenant dans notre ordre des personnalités de Lyon, dont nous n'avons pas à regretter la présence? Timidement, certes, Pères conscrits, j'ai dépassé les bornes provinciales qui vous sont accoutumées et familières, mais c'est ouvertement que doit être plaidée maintenant la cause de la Gaule chevelue. Et si on considère que ses habitants ont fait pendant dix ans la guerre au divin Julius, il faut aussi mettre en regard les cent and'immuable fidélité et d'obéissance qu'éprouvée, en de nombreuses circonstances critiques pour nous. Lorsque mon père Drusus soumettait la Germanie, ils lui ont assuré une paix garantie par leur calme et leur sécurité sur ses arrières, et cela au moment même où la guerre le détournait du recensement, opération alors nouvelle et insolite pour les Gaulois: une telle opération, combien elle est ardue pour nous, tout juste maintenant, quoique l'enquête n'ait d'autre objet que la constatation officielle de nos ressources, à l'épreuve nous l'apprenons trop bien.»